

Nom commercial: Phenobarbitalum

Numéro de la matière: 067136

Version: 3 / CH

Date de révision: 24.12.2024

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 06.08.25

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Phenobarbitalum

N° d'article 06713600

Identification de substance / produit

CAS-Nr. 50-06-6

EINECS-Nr. 200-007-0

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Substance active pharmaceutique

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la personne sdb@haenseler.ch

responsable pour cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers ***

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

| | |
|--------------|------|
| Acute Tox. 3 | H301 |
| Acute Tox. 3 | H311 |
| Acute Tox. 3 | H331 |
| Skin Sens. 1 | H317 |
| Carc. 2 | H351 |

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger ***



Mention d'avertissement ***

Nom commercial: Phenobarbitalum

Numéro de la matière: 067136

Version: 3 / CH

Date de révision: 24.12.2024

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 06.08.25

Danger

Mentions de danger ***

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H301+H311+H331 Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation.

Conseils de prudence ***

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un medecin.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient *** Phenobarbital

2.3. Autres dangers

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT. La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants *****Composants dangereux *******Phenobarbital**

No. CAS 50-06-6

No. EINECS 200-007-0

Concentration >= 100 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 3 H301

Acute Tox. 3 H311

Acute Tox. 3 H331

Skin Sens. 1 H317

Carc. 2 H351

Voie d'exposition: orale

ATE orale 162 mg/kg

cATpE dermale 300 mg/kg

cATpE par inhalation, 0.5 mg/l

Poussières/Brouillards

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Respiration irregulière/arrêt de la respiration: respiration artificielle.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. S'il y a un risque d'évanouissement, allonger et transporter les personnes contaminées en position latérale de sécurité. Respiration irregulière/arrêt de la respiration: respiration artificielle. Appeler aussitôt un médecin.

Nom commercial: Phenobarbitalum

Numéro de la matière: 067136

Version: 3 / CH

Date de révision: 24.12.2024

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 06.08.25

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon et rinser bien. Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.

En cas d'ingestion

En cas d'ingestion accidentelle, rincer la bouche avec de l'eau, et faire immédiatement appel à un médecin. Appeler aussitôt un médecin et lui montrer la fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Dioxyde de carbone, Mousse stable aux alcools, Produits extincteurs en poudre, Eau pulvérisée

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Développement des gaz toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers**Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement complet de protection.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter équipement de protection. Assurer un apport d'air frais. Eviter la formation de poussières.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Prévenir l'Agence de Bassin si un déversement a pénétré dans un cours d'eau ou un système de drainage.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel). Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la Section 13 "Elimination".

6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations concernant les équipements individuels de protection : voir Section 8. Informations concernant l'élimination: voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils pour une manipulation sans danger**

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.
Danger de coup de poussière. Eviter la formation de poussières.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Aucune mesure particulière nécessaire.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Température de stockage recommandée**

| | | | | |
|--------|----|---|----|----|
| Valeur | 15 | - | 25 | °C |
|--------|----|---|----|----|

Nom commercial: Phenobarbitalum

Numéro de la matière: 067136

Version: 3 / CH

Date de révision: 24.12.2024

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 06.08.25

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des agents oxydants.

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510 6.1D

Matières dangereuses non combustibles, à toxicité aiguë cat. 3 / toxiques ou à effet chronique

Classe de stockage (Suisse) 6.1

Matières toxiques

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.2. Contrôles de l'exposition****Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène**

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Ne pas inhale les poussières/les fumées/les brouillards. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Consérer à l'écart des aliments, boissons et alimentaires animales. Oter immédiatement les vêtements souillés et imprénés et les tenir soigneusement à l'écart. Se laver les mains et le visage avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Protection respiratoire - Note

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Masque respiratoire, filtre combiné A2/P2; EN 14387

Protection des mains

The glove material must be sufficient impermeable and resistant to the substance. Check the tightness before wear. Gloves should be well cleaned before being removed, then stored in a well ventilated location.

La protection des mains doit se conformer EN 374.

Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale

Protection du corps

Vêtement de protection

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****État de la matière** solide**Couleur** blanc**Odeur** caractéristique**État de la matière** poudre cristalline**Point de fusion**

Valeur 156 à 178 °C

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Remarque non déterminé

inflammabilité

Inflammable.

Limite inférieure et supérieure d'explosion

Remarque Non applicable

Nom commercial: Phenobarbitalum

Numéro de la matière: 067136

Version: 3 / CH

Date de révision: 24.12.2024

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 06.08.25

Point d'éclair

Remarque Non applicable

température de décomposition

Remarque Le produit est stable à la température ambiante.

valeur pH

Remarque non déterminé

Viscosité

Remarque Non applicable

Pression de vapeur

Remarque Non applicable

Densité et/ou densité relative

Remarque non déterminé

9.2. Autres informations**Hydrosolubilité**

Remarque insoluble

Autres données

Produit n'est pas dangereux à l'explosion.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Aucuns connus.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Le produit n'est pas explosible à l'état de livraison, mais le risque d'explosion des poussières survient en cas d'enrichissement de l'atmosphère en poussières fines.

10.4. Conditions à éviter

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.5. Matières incompatibles

Réagit au contact des agents d'oxydation. Réagit au contact de l'air humide.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu si les prescriptions de manipulations sont respectées. Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques *****11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë par voie orale**

| | | |
|---------|---|-------|
| ATE | 162 | mg/kg |
| méthode | valeur calculée (règlement (CE)1272/2008) | |

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)**Phenobarbital**

| | | | |
|---------|-----|-----|-------|
| Espèces | rat | 162 | mg/kg |
| DL50 | | | |

Nom commercial: Phenobarbitalum

Numéro de la matière: 067136

Version: 3 / CH

Date de révision: 24.12.2024

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 06.08.25

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

| | | |
|---------|---|-------|
| ATE | 300 | mg/kg |
| méthode | valeur calculée (règlement (CE)1272/2008) | |

Toxicité aiguë par inhalation

| | | |
|----------------------|---|------|
| ATE | 0.5 | mg/l |
| Administration/Forme | Poussières/Brouillards | |
| méthode | valeur calculée (règlement (CE)1272/2008) | |

Corrosion/irritation cutanée

Remarque Aucun effet d'irritation connu.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Remarque Aucun effet d'irritation connue

Sensibilisation (Composants)

Phenobarbital
évaluation May cause allergic skin reactions.

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme**

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques *****12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB****Résultats des évaluations PBT et vPvB *****

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT.

La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement**

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

12.7. Autres effets néfastes**Information supplémentaire sur l'écologie**

Ne pas laisser parvenir le produit dans l'eau souterraine, eaux et la canalisation. Danger pour l'eau potable.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

| | |
|--|---|
| Code de déchets CEE | Ne pas éliminer avec le déchet domestique |
| Code de déchets CEE | Ne pas décharger dans les égouts. |
| Code de déchets CEE 07 05 08* | autres résidus de réaction et résidus de distillation |
| Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales. | |

Emballages contaminés

Éliminer comme le produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport ***

Nom commercial: Phenobarbitalum

Numéro de la matière: 067136

Version: 3 / CH

Date de révision: 24.12.2024

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 06.08.25

| | Transport terrestre ADR/RID *** | Transport maritime IMDG/GGVSee *** | Transport aérien *** |
|---|---|--|---|
| Code de restrictions en tunnels | E | | |
| 14.1. Numéro ONU | 2811 | 2811 | 2811 |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU | SOLIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A. (Phenobarbital) | TOXIC SOLID, ORGANIC, N.O.S. (Phenobarbital) | TOXIC SOLID, ORGANIC, N.O.S. (Phenobarbital) |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport | 6.1 | 6.1 | 6.1 |
| Carte pour désignation du danger |  |  |  |
| 14.4. Groupe d'emballage | III | III | III |
| Quantité limitée | 5 kg | | |
| Les catégories de transport | 2 | | |

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation ***

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) ***

Classe de contamination

WGK 3

de l'eau (Allemagne)

Remarque

classe de danger pour le milieu aquatique dérivée (WGK, Allemagne) conformément à l'annexe 1, point 5.2 du Règlement sur les installations manipulant des substances nocives pour les eaux (AwSV, Allemagne).

RUBRIQUE 16: Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

- | | |
|------|--------------------------------------|
| H301 | Toxique en cas d'ingestion. |
| H311 | Toxique par contact cutané. |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H331 | Toxique par inhalation. |
| H351 | Susceptible de provoquer le cancer. |

catégories de danger CLP de la rubrique 3

- | | |
|--------------|--------------------------------------|
| Acute Tox. 3 | Toxicité aiguë, Catégorie 3 |
| Carc. 2 | Cancérogénicité, Catégorie 2 |
| Skin Sens. 1 | Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 |

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006



Nom commercial: Phenobarbitalum

Numéro de la matière: 067136

Version: 3 / CH

remplace la version: 2 / CH

Date de révision: 24.12.2024

Date d'impression 06.08.25